

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

N°07/2018

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 21 novembre 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du CGCT, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel LESERVOISIER, Maire.
Date d'affichage : 21 novembre 2018	Présents : Daniel LESERVOISIER, Olivier QUESNOT (arrivé à 18h56), Didier COUILLARD, Nadège PONSARDIN, Bérengère JARDIN, Jean-Claude BROCHARD, Maryvonne LECOQ, Odile CHAPIN, Jean HASLEY, Christiane FAUDAIS, Philippe LECOQ, André ELISABETH, Florence HUONG, Corinne BOUTEMY.
Nombre de Conseillers en exercice : 17	Absents excusés : Daniel FESSARD donne pouvoir à Jean HASLEY, Stéphane JACQUET donne pouvoir à Bérengère JARDIN.
Présents : 14	Absente : Gaël VEILLOT.
Votants : 16	Secrétaire de séance : Nadège PONSARDIN

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2018
- Décisions du Maire
- Budget communal :
 - Appel d'offres pour les toilettes publiques de l'église
 - Choix d'un devis pour l'achat de panneaux et de numéros de rues
 - Participation piscine année 2018
- Budget annexe Service Assainissement : acceptation de la proposition de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux du cœur de bourg,
- Patrimoine communal : fixation du loyer de l'ostéopathe au 23 Rue du Stade
- EPFN : vente d'une parcelle
- Voirie : Dénomination du Chemin de Cristot
- Urbanisme : révision du PLU
- Conditions d'accueil des cirques
- Cœur de Bourg : lancement appel d'offres pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée d'agglomération RD 6
- SIVOS : Approbation de la révision des statuts

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition d'un local pour les cours de musique et de peinture

INFORMATIONS DIVERSES

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir constaté que le quorum est atteint, demande s'il y a parmi les membres du Conseil Municipal une personne qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Nadège PONSARDIN se porte candidate.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Nadège PONSARDIN, secrétaire de séance.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants :

- Budget communal : Décisions modificatives ;
- Assainissement : Modification du règlement du service.

18h56 : Arrivée de Monsieur Olivier QUESNOT.

Madame Corinne BOUTEMY souhaite que l'on ajoute un point concernant un local de stockage pour l'APER.

L'ajout de l'ensemble de ces points est approuvé à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Octobre 2018

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 17 octobre 2018.

Madame Bérengère JARDIN précise que Monsieur Stéphane JACQUET demande des modifications, et qu'il en a fait part par mail ce jour à la secrétaire de séance, Madame Nadège PONSARDIN.

Celle-ci ayant travaillé ce jour au même titre que Monsieur JACQUET, explique n'avoir pu prendre connaissance de ce mail.

Monsieur Olivier QUESNOT indique que les modifications du procès-verbal devraient être transmises au moins quarante-huit heures avant les séances de conseil municipal.

Madame PONSARDIN, exprime que ces demandes ne venant pas modifier le sens des débats, celles-ci soient juste prises en remarques.

Madame Bérengère JARDIN demande pourquoi le vote sur le phasage du projet de réhabilitation du site de l'ancienne école n'apparaît pas dans le compte rendu.

Monsieur le Maire ayant déjà expliqué ce point précise qu'il s'agissait d'un vote de principe et non d'une délibération.

Le procès-verbal est adopté et signé.

Madame JARDIN vote contre sous réserve des remarques.

Compte rendu des décisions du Maire Au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte et explique les décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 :

A) Décision n°DDM/2018-025 :

Budget communal : Acceptation d'un devis pour la réfection de trottoirs en enrobés à la gendarmerie

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS pour la réalisation de trottoirs en enrobés pour la gendarmerie. Le montant du devis est de 4 170,00 € T.T.C.

B) Décision n°DDM/2018 – 026 :

Budget annexe Service Assainissement : Acceptation d'un devis pour le complément de la détection et du géoréférencement de l'éclairage public Rue de Bayeux

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise Christophe BEAUSSIRE, pour le complément de la détection et du géoréférencement de l'éclairage public Rue de Bayeux. Le montant du devis est de 1 188,00 € T.T.C.

Budget communal : Appel d'offres pour les toilettes publiques de l'église

Monsieur le Maire expose la nécessité d'installer un module de toilettes publiques sur le parking de l'église, place Triboulet, et présente le projet en béton qui est préconisé par l'architecte des bâtiments de France. Il précise que sera prévu dans l'appel d'offres une option pour des urinoirs extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour les toilettes publiques qui seront situées sur le parking de l'église ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Budget communal : Choix d'un devis pour l'achat de panneaux et de numéros de rues

Monsieur le Maire présente deux devis et détaille les besoins concernant l'achat de panneaux et de numéros de rues pour les nouveaux lotissements (Les Blanches Pierres 1, Les Blanches Pierres 2, Les Portes du Bocage), pour la route départementale de Cristot (balises J13), pour le centre bourg (balises réfléchissantes), pour le sentier de Sagy (sens interdits) :

- Entreprise SIGNAUX GIROD avec numéros en émail pour un montant de 1 227,35 € T.T.C., ou numéros en alu pour 1 267,76 € T.T.C. ;
- Entreprise SIGNALISATION LACROIX avec numéros en alu, pour un montant de 1 980,67 € T.T.C.

Monsieur Olivier QUESNOT indique qu'il serait nécessaire d'imposer aux habitants la pose de leurs numéros de rue.

Monsieur le Maire précise que cela sera indiqué dans l'arrêté municipal portant numérotation des voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de choisir le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux et de numéros de rues, d'un montant de 1 227,35 € T.T.C. ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires ;
- Dit que la dépense sera imputée en investissement à l'article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Budget communal :
Participation piscine Année 2018**

Monsieur le Maire indique que la commune règle chaque année une participation pour la piscine de Villers-Bocage. Un montant de 25 854,00 € a déjà été réglé en Mai 2018.

Une somme supplémentaire de 6 107,00 € est demandée pour régularisation suite à la demande de la préfecture.

Monsieur le Maire explique qu'il faut regarder la délibération du Syndicat de la piscine qui a été prise, et qu'il sera nécessaire de modifier les crédits budgétaires par le biais d'une décision modificative.

Monsieur Olivier QUESNOT indique que le Syndicat de la piscine n'a pas revoté le montant des participations car il s'agit d'une demande de régularisation de la Préfecture. Le montant des participations ne devait pas être calculé par rapport au nombre d'habitants des communes nouvelles mais par rapport à celui des communes historiques des anciens chefs-lieux de cantons. Ainsi, il n'y avait pas nécessité de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire précise que cela représente une augmentation de 6 107,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à régler la participation complémentaire de la piscine de Villers-Bocage, au titre de l'année 2018, d'un montant de 6 107,00 € ;
- Dit que la dépense sera imputée au compte 65541 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	13	2	1

Madame Bérengère JARDIN vote contre car il y a une augmentation exponentielle par rapport à l'année dernière, et pas de nouvelle délibération du Syndicat suite à l'avis de la préfecture.

**Budget communal :
Décision modificative n°1**

Afin de pouvoir régler la participation complémentaire de la piscine de Villers-Bocage d'un montant de 6 107,00 €, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires inscrits au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Article	Chapitre	Intitulé	Montant
Section de fonctionnement			
D022		Dépenses imprévues	- 6 200.00 €
65541	65	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	+ 6 200.00 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Budget Annexe Service Assainissement – Budget communal :
Acceptation des propositions de maîtrise d’œuvre pour le
renouvellement des réseaux du cœur de bourg**

Monsieur le Maire présente les propositions de maîtrise d’œuvre du cabinet SIBEO INGENIERIE concernant le renouvellement des réseaux du cœur de bourg, comprenant l’assistance à la passation des contrats, à savoir :

- Renouvellement du réseau d’eaux pluviales (budget communal) : 19 650,00 € H.T. soit **23 580,00 € T.T.C.**, pour la rue de la Libération – rue de Bayeux – place du Général de Gaulle – rue de Juvigny – chemin des Quarante sous et rue Valéry Leroux ;
- Renouvellement du réseau d’assainissement des eaux usées (budget assainissement) : 24 200,00 € H.T. soit **29 040,00 € T.T.C.** pour la rue de la Libération – rue de Bayeux – rue Valéry Leroux - rue de Balleroy – place Général de Gaulle – rue de Juvigny - rue d’Audrieu et rue de la Varende.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d’accepter la proposition de maîtrise d’œuvre du cabinet SIBEO INGENIERIE pour le renouvellement du réseau d’eaux pluviales pour un montant de 23 580,00 € T.T.C. ;
- Décide d’accepter la proposition de maîtrise d’œuvre du cabinet SIBEO INGENIERIE pour le renouvellement du réseau d’assainissement des eaux usées du cœur de bourg pour un montant de 29 040,00 € T.T.C. ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Patrimoine Communal :
Fixation du loyer de l’ostéopathe au 23 rue du Stade**

Monsieur le Maire explique que Monsieur CHABERT, ostéopathe, doit déménager du local de l’ancienne école pour cause de démolition et s’installera au 23 rue du Stade dans l’ancien local de l’amicale du sourire, en attente de la construction du PSLA. Il est donc nécessaire de fixer le montant du loyer de ce nouveau local. Il a été proposé en réunion de travail 150,00 € par mois, toutes charges comprises (eau et électricité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le montant du loyer de l’ostéopathe, Monsieur CHABERT, exerçant au 23 rue du Stade, à 150 € par mois toutes charges comprises ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

EPFN : Vente d’une parcelle

Monsieur le Maire présente la nécessité de l’autoriser à vendre au profit de l’EPFN la parcelle cadastrée AB 265, d’une superficie de 3 442 m², en vue de la destruction des bâtiments de l’ancienne école primaire en Mai-Juin 2019, et de déterminer un prix.

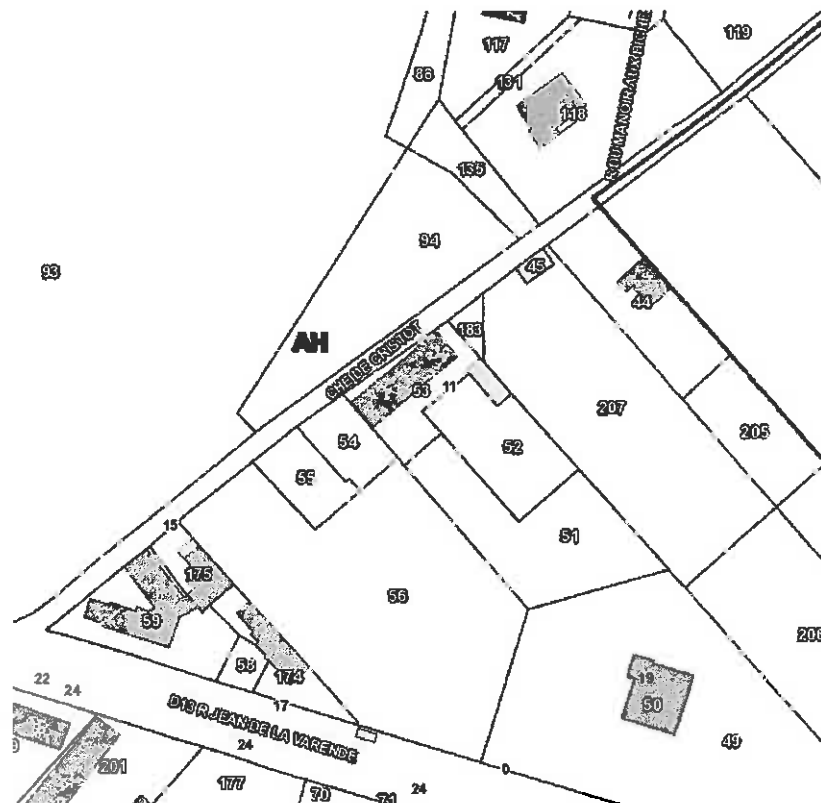
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à vendre à l’EPFN la parcelle cadastrée AB 265, d’une superficie de 3 442 m², pour la destruction des bâtiments de l’ancienne école primaire ;
- Détermine le prix de vente à l’euro symbolique et le rachat au même prix avec 20 % du coût de la démolition restant à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Voirie : Dénomination du Chemin de Cristot

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre une délibération pour nommer officiellement le Chemin de Cristot afin de régulariser son enregistrement auprès des services du cadastre.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la dénomination « Chemin de Cristot » ;
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Urbanisme : Révision du PLU

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de l'autoriser à faire une consultation pour lancer la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il présente une partie des objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de cette révision du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Intégrer les dernières évolutions réglementaires (Grenelle, ALLUR, Macron, décrets) ;
- Prendre en compte les évolutions territoriales et leurs conséquences réglementaires (changement de SCOT) ;
- Amorcer une nouvelle étape de développement en adaptant l'urbanisation afin de soutenir la croissance démographique et de pallier au vieillissement de la population ;
- Assurer un développement durable du territoire communal en privilégiant la densification et l'extension du bourg et en facilitant la desserte des nouvelles zones d'habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation pour la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	14	2	

Madame Bérengère JARDIN vote contre par manque d'informations.

Conditions d'accueil des cirques

Madame Bérengère JARDIN souhaite que soient examinées les conditions d'accueil des cirques concernant la présence ou non d'animaux. Elle précise qu'il s'agit d'une question d'éthique, notamment en ce qui concerne les cirques avec des animaux sauvages enfermés dans des cages et également d'une question de responsabilité car soumis à une législation spécifique.

Monsieur le Maire indique que cela relève du pouvoir de police du Maire et que nous ne pouvons pas interdire l'accueil des cirques car cela reviendrait à contrevenir au principe de liberté du commerce. Il propose un souhait de cœur de ne pas accueillir d'animaux sauvages en cage.

Monsieur le Maire prendra un arrêté motivé justifiant ce souhait de cœur.

Cœur de bourg : lancement appel d'offres pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée d'agglomération RD6

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre concernant l'aménagement et la sécurisation de la traversée d'agglomération RD6 de la Rue de la Libération jusqu'au carrefour de la Rue du Stade/Rue de Balleroy inclus. Ces travaux permettront un meilleur accès aux commerçants.

Il précise que la partie du rond-point au carrefour de la Rue du Stade/Rue de Balleroy fera l'objet d'un appel d'offres ultérieur, dans l'attente de l'aménagement du pôle de santé.

Madame Corinne BOUTEMY se demande si le fait d'implanter un panneau « contrôles radars fréquents » aux entrées de Tilly pourrait faire ralentir les véhicules. Cela sera vu à l'issue des aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer un appel d'offres concernant le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée d'agglomération RD6 de la Rue de la Libération jusqu'au carrefour de la Rue du Stade/Rue de Balleroy inclus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	14	2	

Madame Bérengère JARDIN vote contre car elle n'a pas de vision d'ensemble des deux traversées d'agglomération.

SIVOS : Approbation de la révision des statuts du Syndicat

Monsieur le Maire explique que le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) a modifié ses statuts (changement du siège social), et qu'il est nécessaire d'approuver cette modification.

Monsieur Philippe LECOQ précise que le local proposé par la commune n'était pas adapté pour accueillir le syndicat.

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 octobre 2018 du SIVOS de Tilly-sur-Seulles, approuvant la révision de ses statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la révision des statuts présentés et annexés à la présente,
- Autorise le Maire à engager les démarches adaptées et à signer tous les documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	14	2	

Madame Bérengère JARDIN vote contre car il n'y a pas eu de présentation lors de la réunion de préparation.

Budget communal : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir régler les frais annexes (publicités, reproductions, ...) liés à la modification n°2 du PLU, il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Article	Chapitre	Intitulé	Montant
Section d'investissement			
D020		Dépenses imprévues	- 2 000.00 €
202	20	Révision des documents d'urbanisme	+ 2 000.00 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Budget annexe Service Assainissement : Modification du règlement du service

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier l'article 35 du chapitre 6 du règlement du service d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2018.

Les modifications portent sur les installations déclarées non conformes suites aux contrôles de conformités réalisés par la collectivité.

Il est nécessaire de déterminer un délai pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations. Il est proposé de laisser un délai de 18 mois à compter de la notification de la non-conformité par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé ce délai, il est proposé une majoration de la redevance part abonnement et part consommation à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les modifications présentées,
- Charge Monsieur le Maire de la modification de l'article 35 du chapitre 6 du règlement du service d'assainissement,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre l'information auprès des usagers du service,
- Autorise le Maire à engager les démarches adaptées et à signer tous les documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition d'un local pour les cours de musique et de peinture

Ce point sera étudié en réunion de travail des élus.

Mise à disposition d'un local pour le stockage de l'APER

Madame Corinne BOUTEMY fait part de la demande de l'APER concernant l'attribution d'un local de stockage en remplacement de celui qui sera détruit prochainement. Ce point sera étudié en réunion de travail des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Clos les jours, mois et an que susdits.


Le Maire,
Daniel LESERVOISIER

AFFICHAGE LE 7 DECEMBRE 2018